



«Copie»

Tél. (direct):
Fax (direct):
E-mail:

RC 159-14-100-2

Réf.:
Votre réf.:

4 octobre 2019

**14^e Réunion régionale africaine
Abidjan, Côte d'Ivoire, 3-6 décembre 2019**

«Politesse»,

J'ai le plaisir de me référer à la lettre, datée du 28 février 2019, par laquelle j'invitais votre pays à s'y faire représenter par une délégation tripartite à la quatorzième Réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui se tiendra au **Sofitel Hôtel Ivoire à Abidjan, Côte d'Ivoire, du mardi 3 au vendredi 6 décembre 2019**. Permettez-moi ici de renouveler mon invitation et de vous fournir des informations complémentaires ayant trait à cette importante réunion.

Quatre exemplaires du rapport que je soumettrai à l'examen de la Réunion régionale africaine vous seront envoyés par courrier à l'intention des deux délégués gouvernementaux, du délégué des travailleurs et du délégué des employeurs qui feront partie de la délégation nationale. Vous pourrez bientôt le consulter également sur le site Web de la réunion (www.ilo.org/afm14), ainsi que d'autres documents pour la réunion. Il s'agit notamment du *Règlement pour les réunions régionales*, du *Rapport sur la promotion et l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale en Afrique*, du programme provisoire de la réunion, et d'une note d'information contenant des renseignements pratiques sur le voyage et le logement à Abidjan, comprenant la liste des hôtels proposant des tarifs spéciaux aux participants. Je vous invite à consulter ce site Web, qui sera régulièrement mis à jour.

Le programme provisoire de la réunion prévoit une table ronde présidentielle le jour de l'ouverture, ainsi que plusieurs discussions en plénière sur mon rapport. Au cours de ces discussions, les ministres du travail et les délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pourront prendre la parole afin d'exprimer leurs vues sur les questions qui y sont abordées. Il est également prévu d'organiser des séances interactives sur d'autres thèmes inscrits au programme qui sont particulièrement importants pour la région.

Je vous saurai gré de veiller à ce que les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays soient communiqués au Bureau du Conseiller juridique du BIT avant le **mardi 12 novembre 2019** en utilisant le système d'accréditation en ligne (www.ilo.org/afm14, rubrique « Accréditation en ligne »), auquel votre pays pourra accéder à l'aide des identifiants suivants:

Nom d'utilisateur: <Login>
Mot de passe: <Password>

Comme le montre l'infographie ci-jointe, la proportion de déléguées qui ont participé à la treizième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, 2015) était de 25,1 pour cent. En outre, seulement 13,3 pour cent des délégations ont atteint la parité. A titre de comparaison, la participation des femmes de la région africaine à la 108^e session de la Conférence internationale du Travail (2019) a été de 27,8 pour cent. A la lumière de ce qui précède et compte tenu des nouvelles dispositions du *Règlement des réunions régionales* (article 1, paragraphe 6), je vous exhorte à tout mettre en œuvre en vue de parvenir à la parité.

Il importe de souligner que le Bureau international du Travail (BIT) redoublera d'efforts pour rationaliser la distribution des documents papier. C'est pourquoi je me permets d'encourager les membres de la délégation de votre pays à apporter leurs ordinateurs portables ou leurs tablettes afin de limiter l'impression de documents dans la mesure du possible.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante: afrm@ilo.org ou appeler au numéro de téléphone: (+225) 2031 8900.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir à Abidjan à l'occasion de cette importante réunion, je vous prie d'agréer, «Politesse», l'assurance de ma très haute considération.



Guy Ryder
Directeur général